

En prévention

- Code de vie de l'école;
- Utilisation des éléments du programme international: profil de l'apprenant, savoir-être, savoir-faire sociaux et passage à l'action;
- Renforcement des comportements positifs: billets doux, multi-âges et coups de cœur;
- Gradations d'intervention de groupe ou personnalisées;
- Ateliers de prévention et d'intervention;
- Local de répit et service de garde soutenus par des éducateurs spécialisés;
- Programme École en forme et en santé, activités parascolaires, club des Jaguars et de Panthères, organisation de la cour d'école, conseil d'élèves;
- Partenariat avec la communauté et des professionnels.

Nos partenaires

Police communautaire (poste 46)

(514) 280-0146
www.spvm.qc.ca

CLSC de Mercier Est- Anjou

(514) 356-2572

Opération Surveillance Anjou

(514) 493-8216
www.osa.qc.ca

Ressources

Moi j'agis

www.mojjagis.com

Tel-Jeunes

1-800-263-2266
<http://teljeunes.com>

Jeunesse, J'écoute

1-800-668-6868
jeunessejecoute.ca

École internationale Wilfrid-Pelletier
8301 Boulevard Wilfrid-Pelletier
Anjou (QC)
H1K-1M2

Soyons pacifiques



**Plan de lutte
pour prévenir
et contrer la
violence ou
l'intimidation à
l'école
internationale
Wilfrid-Pelletier**

Conformément à la
Loi 56, LIP

Définitions

Afin d'avoir un langage commun, voici 2 définitions importantes :

Intimidation : «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » LIP 2012.

Violence : «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» LIP 2012.

Conflit ou intimidation ?

Conflit	Intimidation
Les élèves peuvent être amis	Les élèves ne sont pas amis
Geste occasionnel, parfois agressif	Geste répétitif, s'accompagne d'agressivité ou d'exclusion
Même force physique et psychologique	Déséquilibre des forces
Réactions émotives pour les 2 enfants	Peu ou pas de réaction émotive pour l'intimidateur

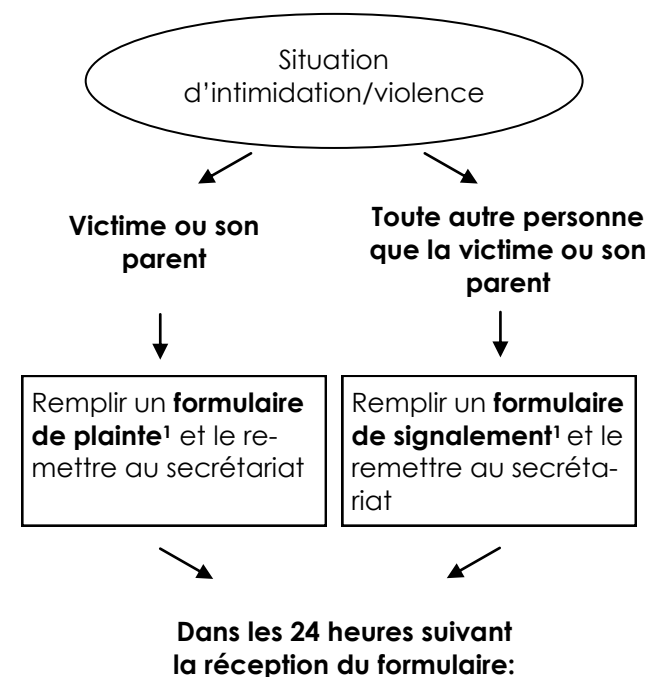
Desbiens & Lemay, 2007

Pour que ce soit de l'**intimidation**, le comportement doit être **répétitif** avec l'**intention de faire du mal** et il doit y avoir un **déséquilibre de forces**.

S'il s'agit d'un **conflit**, il sera traité selon le code de vie de l'école.

En cas de **doutes ou de questionnements** sur une situation de violence, il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous. L'alliance école/famille est un gage de réussite scolaire pour votre enfant.

procédure pour plainte ou signalement



- 1- La direction prend connaissance de la plainte ou du signalement.
- 2- Un membre de l'équipe école rencontre les personnes impliquées: victime, agresseur ou Intimidateur et témoin.
- 3- Il transmet les informations sur la situation aux parents et les implique dans la recherche de solutions.
- 4- La direction fait une rétroaction à la personne qui a complété le formulaire.

Tous les signalements et plaintes sont soumis à des règles de confidentialité.

¹ Les formulaires de plainte et de signalement sont disponibles au secrétariat de l'école.